



**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Lundi 12 novembre 2018 à 20h00**

**Présent(e)s :**

Mme	Christine Tomassi, Présidente
Mmes	Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Véronique Hirsch, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay et Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
MM.	Jérémie Annen, Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Jean-Jacques Duquesne, Thomas Jordi, Gérard Murith, Alexandre Odier et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
M.	Guy Lavorel, Maire
Mme	Béatrice Hirsch, Adjointe
M.	Marc Truan, Adjoint
M.	Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications de la Mairie.
4. Approbation du budget 2019 :
  - 4.1. Rapport de la commission des finances du 31 octobre 2018.
  - 4.2. Vote de la délibération D166 approuvant le budget de fonctionnement, le taux des centimes additionnels et les indemnités allouées aux Maires et Adjointes et aux Conseillers municipaux pour 2019.
  - 4.3. Vote de la délibération D167 approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2019.
  - 4.4. Vote de la délibération D168 : ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissements aux communes.
5. Projets de délibérations :
  - 5.1. Délibération D169 : Vote d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 277'249.- permettant de procéder à différents amortissements complémentaires en 2018.

5.2. Délibération D170 : Vote d'un crédit d'engagement destiné à financer les frais d'étude du projet de nouvelle ligne de bus Veyrier – Troinex – Bachet-de-Pesay (ligne 48) et de variantes de tracés :

- Rapport de la commission d'urbanisme du 5 novembre 2018.
- Vote de la délibération.

6. Election d'un nouveau membre du Comité du Fonds de décoration.

7. Présentation du projet de compte rendu administratif et financier pour 2017.

8. Propositions individuelles et questions.

---

La Présidente, Mme Christine Tomassi, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à M. le Maire, à ses adjoints, aux conseillères et conseillers municipaux et au secrétaire général, ainsi qu'au nombreux public.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour. Elle signale qu'à la demande de la Mairie, le point 7 est reporté à la séance de décembre car le projet de compte rendu administratif et financier pour 2017 n'est pas encore disponible. Aucune autre remarque n'étant formulée, elle passe au point 1.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018**

La Présidente demande si ce procès-verbal fait l'objet de remarques : tel n'étant pas le cas, il est approuvé.

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

Aucune communication.

### **3. Communications de la Mairie**

Aucune communication.

### **4. Présentation du budget 2019**

#### **4.1. Rapport de la commission des finances du 31 octobre 2018**

La Présidente cède la parole à Mme Latour pour la lecture du rapport de la commission des finances du 31 octobre 2018 (annexe 1). Certains passages du document annexé ne sont pas lus par Mme Latour.

La Présidente ouvre ensuite la discussion.

M. Botbol souhaite prendre la parole non pas pour parler du budget, mais de la forme du rapport de Mme Latour, qui était très long. Il propose que la Mairie donne quelques instructions aux commissaires qui n'ont pas l'habitude de faire des rapports. Il trouve en effet que trente minutes pour un rapport, c'est un peu trop long, même si le travail fait par Mme Latour est excellent.

La Présidente souligne que le débat porte sur le budget. La parole n'étant pas demandée sur ce point, elle passe aux votes.

#### **4.2. Vote de la délibération D166 approuvant le budget de fonctionnement, le taux des centimes additionnels et les indemnités allouées aux Maires et Adjoints et aux Conseillers municipaux pour 2019**

La Présidente donne lecture de la délibération suivante :

*Vu le budget administratif pour l'année 2019 qui comprend le compte de fonctionnement et le plan annuel des investissements,*

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 9'122'735 aux charges et de CHF 9'133'805 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 11'070,

Attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 11'070 et résultat extraordinaire de CHF 0,

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 1'285'685,

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2019 s'élève à 40 centimes,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 1'100'400 aux dépenses et de CHF 0 aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 1'100'400,

Attendu que les investissements nets sont autofinancés par un montant de CHF 1'285'685, il en résulte un excédent de financement des investissements de CHF 185'285,

Vu le rapport de la commission des finances et sécurité du 31 octobre 2018,

Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 90 et 95, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition de la Mairie,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **décide**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2019 pour un montant de CHF 9'122'735 aux charges et de CHF 9'133'805 aux revenus, l'excédent de recettes présumé s'élevant à CHF 11'070.  
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 11'070 et résultat extraordinaire de CHF 0.
2. De fixer les indemnités allouées au Maire à CHF 43'000 et aux Adjoints à CHF 33'000 chacun, soit CHF 109'000 au total.
3. De fixer les indemnités allouées à chaque conseiller municipal à CHF 2'550, au président à CHF 5'100 et au vice-président à CHF 3'825, soit au total CHF 47'175.
4. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2019 à 40 centimes.
5. D'autoriser le Maire à renouveler en 2019 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

La Présidente procède au vote : **la délibération D166 est approuvée à l'unanimité.**

### **4.3 Vote de la délibération D167 approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2019**

La Présidente donne lecture de la délibération suivante :

Vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308 C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition de la Mairie et de la Commission des finances et de la sécurité,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **décide**

1. De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019 à 100 %.

La Présidente procède au vote : **la délibération D167 est approuvée par 15 voix pour et une abstention obligatoire.**

#### **4.4 Vote de la délibération D168 : ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissements aux communes.**

La Présidente donne lecture de la délibération suivante :

*Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;*

*vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent des logements et celles qui n'en construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;*

*vu la décision de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;*

*attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement ;*

*considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, répartie entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales, ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;*

*vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;*

*conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),*

*sur proposition de la Mairie,*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **décide**

- 1. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 125'400.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 029.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 029.1462) "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun".*
- 3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 029.3660 dès 2020.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D168 est approuvée à l'unanimité.**

## **5. Projets de délibérations**

### **5.1. Délibération D169 : Vote d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 277'249.- permettant de procéder à différents amortissements complémentaires en 2018**

La Présidente donne lecture de la délibération suivante :

*Vu la présentation du projet du budget 2019 du 15 octobre 2018,*

*Vu le rapport de la commission des finances et sécurité du 31 octobre 2018,*

*Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

Sur proposition de la Mairie,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

1. De procéder à des amortissements complémentaires en 2018 d'un montant total de CHF 277'249 sur les biens suivants :

Agrandissement local voirie-Feu	CHF 166'120
Véhicule incendié	CHF 52'127
Collecteurs eaux pluviales route de Drize	CHF 59'002

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2018 sous les rubriques 15.383 pour un montant de CHF 218'247, et 72.383 pour un montant de CHF 59'002.
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 277'249.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre

La Présidente procède au vote : **la délibération D169 est approuvée à l'unanimité.**

### 5.2 Délibération D170 : Vote d'un crédit d'engagement destiné à financer les frais d'étude du projet de nouvelle ligne de bus Veyrier – Troinex – Bachet-de-Pesay (ligne 48) et de variantes de tracés

En préambule, M. le Maire informe le Conseil municipal et le nombreux public présent ce soir que la Mairie a reçu un courrier, en copie à la Présidente du Conseil municipal, dont il donne lecture.

Concerne : *Projet de ligne TPG Veyrier-Bachet (CEVA)*

Monsieur le Maire,

*C'est lors de la séance du Conseil municipal du 15 octobre que nous avons pris connaissance de l'existence d'un projet d'une nouvelle ligne TPG et du crédit d'étude qui lui est lié.*

*Au vu de l'urbanisation inévitable de notre commune et de celles avoisinantes, on ne saurait remettre en question la nécessité de développer et de mettre en place des solutions de mobilité douce et de transports collectifs.*

*Néanmoins, par ce courrier, nous aimerions vous manifester nos inquiétudes car le tracé de cette nouvelle ligne prévoit de passer au travers de notre commune. Nous avons beaucoup de difficultés à imaginer les conséquences pratiques et financières si un tel projet devait être réalisé dans ces conditions. En effet, qu'advient-il des aménagements coûteux qui viennent d'être réalisés afin de modérer le trafic et quelles seront les incidences sur l'ensemble du trafic ?*

*Par conséquent, nous vous demandons*

- *de tout mettre en œuvre pour éviter de créer une situation qui irait à l'encontre des habitants de cette commune et des finances de celle-ci ;*
- *d'impliquer les habitants et les riverains dans le cadre de ce projet.*

*Nous vous remercions de votre attention et vous présentons, Monsieur le Maire, nos salutations respectueuses.*

La lettre comporte une soixantaine de signatures et a pour adresse de correspondance celle de M. Gille Tochon.

Suite à la commission de l'urbanisme et à l'évolution du projet, la Mairie a adressé une réponse à M. Gille Tochon en date du 8 novembre 2018, dont il donne également lecture :

Monsieur,

*Nous nous référons à votre courrier du 2 novembre 2018, signé par plusieurs habitants de votre quartier,*

*concernant le projet de nouvelle ligne de bus cité en référence.*

*Nous constatons avec plaisir que vous ne remettez pas en question la nécessité d'améliorer la desserte en transports publics de notre commune et ce projet de nouvelle ligne de bus répondra à une réelle demande de la population.*

*En ce qui concerne le tracé de cette future ligne, il a été étudié en tenant compte notamment des éléments suivants :*

- Accès aussi direct que possible pour que la durée du trajet, en particulier jusqu'à la future gare du Léman Express au Bachet, soit attractive.*
- Proximité des quartiers habités de la commune afin d'offrir des arrêts de bus proches d'un maximum d'usagers potentiels.*
- Eviter les routes périphériques (distances trop longues et zones peu habitées) et les routes surchargées aux heures de pointe, ce qui ralentirait la vitesse des bus.*

*Cependant, la commission d'urbanisme de notre commune ayant demandé que d'autres variantes de tracés soient étudiées avant qu'un projet définitif ne soit adopté, nous vous informons qu'une étude portant sur plusieurs tracés sera commandée prochainement. Le vote du crédit nécessaire pour financer cette étude est prévu lors de la séance du Conseil municipal du 12 novembre ou du 10 décembre prochains.*

*Nous ne manquerons pas d'informer la population sur les résultats de cette étude et sur la suite qui sera donnée à ce projet de nouvelle ligne de bus, que la Mairie appelle de ses vœux depuis plusieurs années.*

*Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.*

La Présidente passe ensuite la parole à M. Duquesne pour la lecture du rapport de la commission d'urbanisme et d'environnement du 5 novembre 2018 (annexe 2).

Avant d'ouvrir la discussion, la Présidente précise que le Conseil municipal vote ce soir uniquement sur le projet complémentaire qui a été proposé par la Mairie et qui porte sur un montant de CHF 15'767.-, et non pas sur le crédit d'étude présenté lors de la dernière séance du Conseil municipal

M. le Maire rappelle que le crédit d'étude portait sur la variante de tracé remise en question par certains. L'étude complémentaire pourrait faire apparaître une variante qui serait préférable. La Mairie ne voulait donc pas bousculer le Conseil municipal en lui proposant un crédit d'étude global. Toutefois, le Conseil municipal est libre de décider qu'il veut voter un crédit d'étude global en disant que, selon le résultat de l'avant-projet, la délibération sera amendée par un complément ou une moins-value d'honoraires.

Surprise, Mme Schneider-Bidaux relève que lors de la dernière séance de la commission, il était clair que le Conseil municipal voterait aujourd'hui le crédit, amendé ou non, pour l'ensemble de l'étude.

M. Botbol a compris la même chose que sa préopinante.

M. Truan explique que le crédit d'étude que la Mairie soumet ce soir au Conseil municipal vise à définir la variante qui doit être *in fine* étudiée, puisqu'il existe manifestement un désaccord sur la variante qui était proposée initialement. Il s'agit donc d'un crédit d'étude complémentaire pour une étude préliminaire qui vise à choisir une variante. Quand la variante aura été choisie, le Conseil municipal votera un crédit d'étude principal qui portera sur la variante finalement retenue. Si le Conseil municipal souhaite malgré tout voter ce soir le crédit de l'étude principale, il est libre de le faire, mais le montant final dépendra du tracé choisi.

Mme Schneider-Bidaux souligne qu'en commission, il était question d'un crédit d'étude global. Elle comprend la position de la Mairie, dont la proposition n'a cependant pas été discutée en commission. Elle défend la ligne 48 ainsi que l'étude de variantes et la demande d'explications complémentaires puisque c'est ce qu'a souhaité la majorité des commissaires. Pour le groupe des Verts, il est important de mettre en place une ligne 48 sans perdre et il faut donc voter aujourd'hui un crédit d'étude global.

La Présidente relève que les CHF 15'000.- se rapportent à l'avant-projet et que le Conseil municipal se prononcera ensuite sur la suite. Il est aussi possible de voter un crédit d'étude global mais en précisant que le Conseil municipal sera attentif aux premières phases de l'avant-projet et, le cas échéant, n'ira pas plus loin.

Selon M. Jordi, il est normal de voter aujourd'hui un avant-projet pour pouvoir ensuite choisir le tracé. Il serait logique qu'une fois le résultat de cet avant-projet connu, la commission de l'urbanisme se réunisse pour faire un choix, parce que plusieurs solutions seront peut-être possibles. Par ailleurs, M. Jordi remarque que le troisième amendement ne mentionne que deux variantes. Il vaudrait mieux laisser la porte ouverte pour que le bureau d'ingénieurs puisse étudier également d'autres variantes. Ce sera ensuite à la commission de retenir celle qui lui correspond le mieux.

M. Truan rappelle que la question des variantes a été largement discutée en commission, laquelle a finalement choisi de proposer deux variantes complémentaires à celle qui avait été initialement retenue par la Mairie et la Direction générale des transports. Ensuite, il remarque que la Mairie pourrait proposer ce soir au Conseil municipal de voter un crédit qui permettrait de couvrir tant l'étude préliminaire que l'étude de la variante qui sera finalement retenue. Le montant du crédit d'étude pourrait être, par exemple, de CHF 100'000.-, soit une somme légèrement supérieure aux CHF 15'000.- plus les CHF 70'000.- qui correspondaient à l'étude de la variante de base. Un éventuel dépassement serait bien sûr soumis au Conseil municipal. Cette solution permettrait de perdre moins de temps et de ne pas risquer de manquer l'occasion de voir Troinex être raccordée à la gare du Bachet au moment de la mise en service du CEVA.

M. Duquesne souligne en préambule que la commission a accepté à une large majorité de mettre les variantes à plat, c'est-à-dire non pas de se positionner sur une seule variante mais d'en analyser trois. Il aborde ensuite l'offre de prestations qui est soumise ce soir au Conseil municipal. Quelques points nécessitent des précisions, de sorte que les conclusions de la commission soient véritablement englobées dans l'étude. Premièrement, la commission a demandé que l'impact en termes de vitesse et de sécurité soit mentionné dans l'étude. Or, ces termes ne figurent pas dans l'offre de prestations. L'étude de faisabilité doit permettre de connaître l'impact notamment sur le chemin de Drize. Sans refaire la discussion, M. Duquesne rappelle que, si le groupe PLR est opposé au tracé qui passe par le chemin de Drize, c'est parce qu'il pense qu'il y aura un impact négatif en termes de sécurité et de vitesse. Il demande donc que le premier amendement soit retranscrit de manière plus précise dans l'offre de prestations. Deuxièmement, il a été demandé en commission que l'impact sur les aménagements actuels de la zone 30 soit étudié. Ce point n'est pas mentionné dans l'offre de prestations. Pour rappel, l'étude qui a été réalisée il y a dix-huit mois faisait apparaître des impacts sur les aménagements, notamment sur les potelets. Le groupe PLR souhaite donc que l'étude de ces impacts soit clairement mentionnée dans l'offre de prestations. Concernant ensuite le deuxième amendement adopté à une large majorité en commission, M. Duquesne imagine que l'étude initiale comportait l'analyse de certaines variantes. La commission a dit clairement qu'elle voulait savoir pourquoi la DGT était arrivée à la seule et unique variante qui a été proposée à la commune, c'est-à-dire celle qui passe par le chemin de Drize, et connaître les conclusions de la DGT par rapport aux autres variantes qui auraient été analysées. La DGT avait sans doute de très bonnes raisons de choisir la variante qu'elle a retenue, mais le groupe PLR souhaiterait connaître ces raisons. Or, le deuxième amendement de la commission ne ressort pas spécifiquement dans l'offre de prestations. Par ailleurs, à propos des gabarits des véhicules, il convient de préciser s'il s'agit de bus articulés ou non. En commission, il avait été clairement mentionné que les variantes doivent prendre en compte l'utilisation d'un bus articulé. Et pour éviter toute confusion, M. Duquesne rappelle qu'un bus articulé ne fait pas 11 mètres, mais 18 mètres, comme sur les lignes 44 et 45. Enfin, dans l'offre de prestations, l'ingénieur donne le détail de sa manière de procéder. Dans le chapitre « analyse comparative », il prévoit un point intitulé « explication du choix de la variante de base ». Cette variante de base correspond-elle à celle qui avait été choisie initialement, c'est-à-dire à celle qui passe par le chemin de Drize ? Si tel est le cas, il n'est pas sérieux de déboursier CHF 16'000.- afin de s'entendre expliquer pourquoi, au bout du compte, c'est la variante Drize qui sera proposée au Conseil municipal.

M. le Maire explique que ce dernier point vise à obtenir les explications sur les raisons pour lesquelles la DGT a retenu cette variante.

M. Duquesne évoque pour finir le point relatif à l'analyse détaillée de la variante de base. L'ingénieur, qui est consciencieux, prévoit 56 heures pour cette analyse. Cependant, la variante de base a déjà fait l'objet d'une étude en février 2017. M. Duquesne souhaiterait savoir pourquoi l'ingénieur a besoin de 56 heures supplémentaires pour refaire un travail qu'il a déjà réalisé il y a dix-huit mois. En conclusion, le groupe PLR est prêt à voter la délibération, à condition que les remarques qu'il vient de mentionner soient prises en compte.

Pour répondre à une partie des questions posées par M. Duquesne, M. Niederhauser indique que l'analyse de l'impact du tracé sur la zone 30, au chemin de Drize et au chemin de Saussac, est prévue

dans la ligne relative à l'analyse détaillée de la variante de base. Ce travail correspond en grande partie aux 56 heures que M. Duquesne vient d'évoquer. Pour rappel, c'est une étude de faisabilité qui a été faite il y a dix-huit mois. Suite à la dernière commission, il a été demandé à l'ingénieur d'étudier concrètement quels seraient les impacts sur les aménagements existants (travaux et modifications à effectuer), sur la circulation ainsi sur la vitesse et la sécurité. Certes, les termes « vitesse » et « sécurité » ne figurent pas dans le cahier des charges, mais ils ont été transmis à l'ingénieur. La commune pourra demander à ce dernier de le préciser encore. Par ailleurs, comme l'a mentionné M. le Maire, la ligne relative aux explications sur le choix de la variante de base vise à connaître les raisons pour lesquelles la DGT a proposé ce tracé et pourquoi, le cas échéant, elle a écarté d'autres variantes. Le libellé aurait pu être plus précis, mais cette ligne vise clairement à répondre à ces questions.

M. Botbol donne lecture du dernier paragraphe du rapport de commission : « En conclusion et compte tenu de ce qui précède, je vous enjoins à approuver le crédit d'étude, avec les 3 amendements présentés ce soir et vous en remercie par avance. » Comme Mme Schneider-Bidaux, il avait compris que le Conseil municipal allait voter l'ensemble du crédit d'étude. Il ne voit pas pourquoi la Mairie propose de voter un montant de CHF 15'000.-, pour ensuite rouvrir la discussion en commission et refaire encore un débat au Conseil municipal. Voter ce soir le crédit d'étude n'engage à rien puisque le Conseil municipal devra encore se prononcer sur le crédit pour les travaux. Par ailleurs, si le crédit d'étude n'est pas voté ce soir, quelle image la commune de Troinex va-t-elle donner aux TPG. Si le projet n'avance pas ou si Troinex pose trop de conditions, la commune de Veyrier et les TPG risquent de renoncer à ce projet, avec comme résultat que notre commune n'aura pas cette ligne avant longtemps. M. Botbol propose donc au Conseil municipal de voter le crédit d'étude global, ce qui donnera un bon signal sur la volonté de Troinex d'avoir cette ligne 48.

M. le Maire souligne que, pour répondre aux nombreuses questions qui sont posées tant par les citoyens que par la commission, et qui sont légitimes, il faut permettre à l'ingénieur d'étudier les différents points. Les membres de l'Exécutif ne sont pas ingénieurs urbanistes. M. le Maire encourage donc le Conseil municipal à voter ce crédit complémentaire pour que des réponses puissent être amenées, mais aussi pour donner un signe clair aux TPG et à la DGT sur le fait que Troinex est intéressée par la ligne 48. Cela fait environ cinq ans que la commune travaille sur ce projet. Le plus important, c'est que la population et le Conseil municipal soient convaincus que le tracé proposé est la meilleure solution – ou la moins mauvaise, comme M. le Maire l'a entendu en commission.

M. Calame partage la surprise manifestée par plusieurs personnes concernant la proposition présentée ce soir par l'Exécutif, qui ne correspond pas à la décision qui a été prise en commission, même s'il comprend la position de la Mairie. Il décrit les nombreuses démarches et discussions qui devraient avoir lieu si cette solution est retenue et en conclut que la commune doit aller de l'avant et le Conseil doit voter le crédit d'étude global.

M. Lavorel indique que la Mairie est tout à fait d'accord avec cette solution, mais il ajoute que, selon la variante que la DGT acceptera, il faudra peut-être revoir le montant des honoraires pour l'étude du projet définitif. Le Conseil municipal peut donc voter le crédit d'étude global, avec la précision que l'étude sera réévaluée, le cas échéant, lorsqu'une variante aura été choisie.

Au nom du groupe PLR, Mme Bernardet se dissocie des propos tenus par M. Botbol. Il est évidemment bien plus important de savoir ce que pensent les Troinésiens de ce projet de ligne, que de savoir ce que pensent les TPG. C'est pour cela que les conseillers municipaux sont élus et c'est dans ce sens qu'ils doivent travailler. Pour le groupe PLR, il faut tenir compte de tous les paramètres. Ce que les TPG pensent des discussions du Conseil municipal et du temps qu'il prend pour discuter est le cadet de ses soucis ; ce qui lui importe, c'est le bien-être des Troinésiens.

Mme Reymond-Dorsay prend l'exemple d'un membre d'une famille doit subir une opération très grave, il est évident que l'on va tout d'abord consulter le médecin de famille, ensuite le chirurgien et l'anesthésiste. Mais l'on a peut-être envie d'avoir un second avis. Deux paires d'yeux valent mieux qu'une seule. Il en va de même ici. Il vaut la peine d'être sécurisé, même si cela prend un peu plus de temps, quitte à revenir ensuite à ce qui a été proposé initialement. Cette ligne de bus est un projet essentiel et le Conseil municipal a la responsabilité d'étudier toutes les possibilités.

Afin d'aboutir ce soir à quelque chose de concret, M. Duquesne propose de voter ce soir un crédit global arrondi à CHF 90'000.- (soit les CHF 72'000.- prévus initialement plus les CHF 15'000.- de l'étude complémentaire), qui englobe donc l'étude de faisabilité des différentes variantes.

La Présidente constate que le Conseil municipal semble d'accord de voter sur une délibération d'un montant de CHF 90'000.-, qui représente les honoraires des deux études (arrondis). La parole n'étant plus demandée, elle donne lecture de la délibération suivante :

*vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), 31 et 33 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu l'étude de faisabilité réalisée par le bureau d'ingénieurs BCPH, sur mandat de la Direction générale des transports, pour la mise en place d'une nouvelle ligne de bus destinée à offrir aux habitants de Troinex, de Veyrier et du secteur de la Chapelle une liaison en transport public vers la future gare CEVA du Bachet,*

*vu la demande de la commission d'urbanisme d'étudier plusieurs variantes de tracés,*

*vu l'offre de prestations du bureau d'ingénieurs BCPH,*

*vu le rapport de la commission d'urbanisme du 5 novembre 2018,*

*sur proposition de la Mairie,*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **décide**

- 1. D'approuver l'offre de prestations du bureau d'ingénieurs BCPH pour l'étude du projet de nouvelle ligne de bus Veyrier – Troinex – Bachet-de-Pesay, y compris l'étude de plusieurs variantes de tracés.*
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 90'000.- destiné à financer le coût de cette étude. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
- 4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
- 5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D170 est approuvée à l'unanimité.**

Mme Bernardet souhaite connaître la position de la commune de Veyrier : a-t-elle accepté le projet de ligne 48 ? Le tracé lui convient-il ? Ou a-t-elle également des soucis pour un chemin ou un autre ?

M. le Maire répond que la commune de Veyrier est favorable à la ligne 48. Elle a effectué des travaux de réaménagement au ch. du Bois-Gourmand en anticipant le passage du bus. A un endroit, les bus ne pourront pas se croiser, mais ce problème devrait être réglé avec les horaires de passage. Dans un autre secteur, l'aller-retour doit encore être un peu travaillé. Cela dit, M. le Maire ne cache pas au Conseil municipal que la commune de Veyrier n'est pas aussi enthousiaste et demandeuse que la commune de Troinex puisqu'elle sera reliée de toute manière à des gares CEVA. Veyrier va donc soutenir ce projet, mais elle ne va certainement pas se démenter pour aider Troinex à le faire aboutir.

### **6. Election d'un nouveau membre du Comité du Fonds de décoration**

M. le Maire annonce que le comité du Fonds de décoration de Troinex propose la candidature de Mme Claude Truan, épouse de M. Truan, adjoint, raison pour laquelle c'est lui qui présente ce point. Mme Truan habite la commune depuis 1996, à la route de Troinex. Son nom de jeune fille est Lehmann. La Maison forte a appartenu à sa famille. Cette Troinésienne pure souche a accepté de relever le défi de participer au Fonds de décoration, à la demande de Mme Danièle Gobbo, laquelle a repris la présidence du comité. M. le Maire cite une petite phrase que Mme Truan a insérée dans sa présentation et qu'il trouve sympathique : « J'aime aussi beaucoup cuisiner et jardiner. » Il signale ensuite qu'il manquera encore un membre au sein de ce comité et que le Conseil municipal se prononcera ultérieurement sur une autre candidature, quand le dossier sera prêt.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle soumet au Conseil municipal la candidature de Mme Truan : **Mme Claude Truan est élue au comité du Fonds de décoration par acclamation.**

#### **8. Présentation du projet de compte rendu administratif et financier pour 2017.**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

#### **9. Propositions individuelles et questions**

**Rapport de la commission des finances :** Mme Schneider-Bidaux remercie Mme Latour d'avoir fait le rapport de la commission des finances. Elle se souvient d'en avoir fait un, il y a quelques années, et avoir reçu les mêmes remarques parce qu'il s'agissait aussi d'un rapport assez circonstancié. Contrairement à un rapport par trop succinct, les rapports assez détaillés ont le mérite d'offrir aux habitants de la commune la possibilité de comprendre ce qui se fait en commission et de se faire une bonne idée sur les finances de la commune. Mme Schneider-Bidaux est donc favorable à ce que des rapports assez complets soient rédigés, en tout cas pour les comptes et le budget

Mme Latour pense en outre que cela donne l'occasion aux conseillers municipaux qui ne siègent pas à la commission des finances, et qui n'ont peut-être pas examiné le budget en détail, de se plonger un peu dans ce budget. Elle prend cependant note que les rapports devraient être un peu plus succincts et elle se proposera encore volontiers une autre fois pour faire un rapport.

**Horloge de la mairie :** Mme V. Hirsch signale que la cloche de la mairie est décalée d'une demi-heure et sonne l'heure à la demie. M. le Maire indique que Paul Buclin ne manquera pas d'y remédier à son retour de vacances.

A l'issue de la séance, M. le Maire invite comme d'habitude le nombreux public à continuer les discussions autour du verre de l'amitié, qui sera ce soir amélioré puisque Mme Reymond-Dorsay, à l'occasion de son anniversaire, offre le champagne ainsi que quelques accompagnements. Au nom de tous, il la remercie et lui souhaite d'ores et déjà un bon anniversaire.

La séance est levée à 21h30.

La Présidente :

Le secrétaire :

Mme Christine Tomassi

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

## Rapport de la Commission des Finances du 31 octobre 2018 à 18H30

L'ordre du jour était consacré à l'examen du budget de fonctionnement et du plan des investissements pour 2019. Ce rapport est pour l'essentiel structuré en :

1. Examen des projets de budget de fonctionnement 2019
2. Plan des investissements pour 2019
3. Votes

### 1. Examen des projets de budget de fonctionnement 2019 :

La Mairie informe que les nouvelles estimations des recettes fiscales 2019 reçues par le Département des finances (DF) sont légèrement inférieures aux montants inscrits dans le projet de budget 2019. La différence d'environ CHF 100'000, représente moins de 2 % du total des recettes. M. Truan propose de ne pas modifier les recettes fiscales 2019, car les estimations du DF sont basées sur la taxation 2016, proposition qui est acceptée par des commissaires.

**L'examen du projet de budget de fonctionnement 2019 a fait l'objet des questions/remarques suivantes :**

#### **Conseil Municipal - Frais de garde enfants :**

A la question si cette ligne de dépense a déjà été utilisée, la réponse est non.

#### **Conseil Municipal – Autres charges d'exploitation:**

Ce poste enregistre des frais divers tels que les collations des séances du CM ou des commissions.

#### **Votations – Indemnités bureau de vote :**

Est-ce que les indemnités pour les membres du bureau de vote s'ajoutent aux indemnités du CM et si ce dernier non soumis à l'AVS est ainsi dépassé ? Réponse : A priori ces indemnités ne sont pas traitées comme les jetons de présence, mais la Mairie se renseignera encore.

#### **Votations – Prestations de services de tiers :**

Il s'agit de la vérification des signatures effectuée par le service cantonal des votations.

#### **Maire et adjoints – cotisations AVS :**

Il s'agit d'un reclassement de la compensation net/brut des charges sociales payées par la commune, auparavant comptabilisées sous la rubrique 0120.00.30000.00.

#### **Admin générale – Charges du personnel :**

Une partie de l'augmentation de ce poste est destinée à l'engagement d'un coordinateur ou d'une coordinatrice social(e) à un taux d'activité d'environ 30%, ce qui est approuvé par la commission.

#### **Admin générale – Formation du personnel :**

A la question si au vu des frais effectifs 2017, le budget 2019 n'est pas surestimé, la réponse est qu'une partie de ce budget est prévue pour couvrir les frais de formation facturés pour des apprentis et/ou des stagiaires, mais qu'il n'y a pas eu de factures en 2017.

#### **Admin générale – Achat boissons, aliments et divers :**

L'augmentation de ce poste en 2018 correspond non à un événement particulier, mais à une fusion de deux comptes, suite à l'application du nouveau plan comptable MCH2 en 2018.

#### **Amortissements contributions FIDU :**

Cet amortissement a doublé en 2019, car il comprend l'amortissement de la contribution versée en 2017, ainsi que celle versée en 2018.

#### **Mairie – Traitement du personnel :**

Le poste à 20% pour le nettoyage des locaux correspond au salaire de la personne en charge de l'entretien de

plusieurs bâtiments de la commune (mairie, bibliothèque, Ferme Rosset). Le salaire est réparti sur ces bâtiments en fonction du temps passé et correspond à un 50%.

**Mairie – Location bureaux :**

La réduction de loyer accordée à la Fondation Gloriamundi fait suite à la perte de son principal donateur, qui a mis fin à son activité en faveur de la fondation. Le personnel de celle-ci souhaite reprendre l'activité et a demandé à la Mairie un geste pour le démarrage. La Mairie a accordé une suspension de loyer de 6 mois.

**Salle des fêtes – Traitement du personnel :**

Cette ligne budgétaire ne correspond pas à un seul poste à 100%, mais se compose également des heures de surveillance lors des locations des salles, ainsi que des heures des techniciens sono. Alors que les heures de surveillance font partie du tarif de location des salles, les heures des techniciens sont refacturées aux locataires.

**Collaboration APM Veyrier :**

La Mairie négocie avec la commune de Veyrier pour augmenter le temps de présence des APM sur Troinex avec pour objectif l'équivalent d'un poste à 100% d'ici quelques années. L'activité actuelle correspond à un taux de 15% environ. Afin de pouvoir satisfaire notre demande pour 2019, à savoir un poste à 50%, Veyrier doit engager un APM supplémentaire et prendre à sa charge le 50 % des coûts occasionnés, alors que Veyrier fait face à un budget 2019 compliqué. Veyrier propose aussi une nouvelle base de calcul pour la mise à disposition d'un APM qui a pour conséquence une augmentation des coûts et un poste à 50% reviendrait ainsi à CHF 100'000 environ (contre CHF 80'000 selon le contrat actuel).

La décision finale quant à l'engagement éventuel d'un APM dépendra du vote du budget de Veyrier : Les commissaires acceptent la proposition de budget à CHF 80'000, tout un sachant que le cas échéant, un budget supplémentaire pourra être soumis au vote.

**Service du Feu – Soldes gardes de préservation**

La diminution des services de gardes en 2019 correspond à un changement de réglementation quant à l'obligation d'avoir des sapeurs-pompiers présents lors des manifestations et pour la plupart des événements, il n'est plus nécessaire d'avoir une garde de pompiers.

**Participation aux frais du SIS :**

L'augmentation des frais du SIS fait suite à une pondération plus importante à charge des autres communes, par rapport à la Ville de Genève.

**Ecole – Entretien appartement de service :**

Budget de réserve pour des frais d'entretien ponctuels de l'appartement.

**Ecole – Entretien installations chauffage**

Les frais d'entretien de la chaudière relativement élevés sont répartis entre 3 bâtiments(salle des fêtes, école et immeuble Emile-Dusonchet 1-3-5) en fonction de leur consommation.

**Ecole – Frais déplacement, tél et représentation :**

La Mairie confirme qu'il n'y a pas de frais de représentation, mais uniquement un forfait de frais pour les déplacements et les frais de téléphone.

**Subvention restaurant scolaire :**

Le prix du repas facturé est de CHF 8.-. La carte « Gigogne » permet une réduction du prix du repas si plusieurs enfants.

**Patrouilleuses scolaires – Traitement du personnel :**

La diminution de ce budget fait suite à une diminution du temps de travail d'une patrouilleuse. La commune n'ayant pas trouvé de remplaçant, c'est un patrouilleur de la commune de Veyrier qui assure le service un jour par semaine.

**Amort. vitrail commémoratif :**

La liste définitive des donateurs a été envoyée à la Mairie et les plaques avec les noms gravés seront posées prochainement.

**Subventions autres manifestations culturelles :**

Ce budget de CHF 5'000 se compose de : 1'000 CHF liés à la suite du projet « Léman Express » et d'une enveloppe pour subventionner des manifestations culturelles autres (concerts ou théâtres).

**Subventions Espace culturel Ferme Rosset :**

Ce budget a été augmenté suite à la demande du comité de la Ferme Rosset, notamment pour faire face aux coûts des concerts.

**Vente de produits du bicentenaire :**

Tous les produits du bicentenaire n'ont pas tous été vendus, cependant les recettes des ventes ne sont pas très importantes, raison pour laquelle aucun budget n'est prévu.

**Honoraires gestion du site internet et conseils :**

Les honoraires sont facturés en fonction des heures de travail du gestionnaire du site et non selon forfait. La société en communication BB Switzerland Sàrl a été mandatée pour étudier les améliorations possibles en termes de communication après audition de plusieurs sociétés.

**Loyer antenne tél. mobile :**

L'augmentation du loyer avec l'implantation d'une nouvelle antenne n'est pas encore prévue, car ce projet n'est pas encore définitif et le montant de la rétrocession éventuelle liée à l'opérateur supplémentaire inconnu.

**Soutien projets sportifs individuels :**

Le budget total de CHF 5'000.- correspond à une enveloppe pour répondre à des demandes de soutien de sportifs d'élites ou de projets sportifs. Il n'est pas encore attribué pour 2019.

**Loyer Tennis Club de Troinex :**

Constatation est faite que le Tennis Club verse un loyer à la commune et touche par ailleurs une subvention communale pour un montant approchant. Une convention existante explique qu'il y a une convention avec le club concernant l'utilisation du terrain et du club house. Quant à la subvention, elle est plutôt destinée à soutenir les activités juniors du club.

**Frais de repas des aînés :**

Le taux de participation des aînés aux repas est en moyenne de 60 personnes, ce qui représente 30 à 35% des aînés de la commune. Une stratification par tranche d'âges serait intéressante.

**Subventions aux églises et paroisses :**

Selon un projet de loi, il sera interdit de subventionner les activités culturelles uniquement. Il est donc envisageable que la commune puisse continuer à soutenir les églises et paroisses pour autant que ces dernières attestent que les dons ne sont pas utilisés dans l'activité culturelle.

**Subv. institutions protection de la jeunesse :**

Correspondent à des subventions versées aux institutions qui viennent en aide aux jeunes ou qui sont actives pour la protection de la jeunesse, comme Stop Suicide par exemple.

**Subv. Garderie Gaspard et Trottinette :**

Il y a eu augmentation du nombre d'enfants suite à l'engagement d'une auxiliaire supplémentaire, cependant pas autant que prévu.

**Entretien courant des routes communales :**

L'augmentation prévue des frais de balayage des routes est due à une augmentation des tarifs dès 2019 et il est probable que le contrat de base soit renégocié.

**Prestations de services - Mobility :**

Augmentation de cette ligne budgétaire : Mobily a changé son mode de calcul des prestations, qui est moins favorable pour la commune. Le contrat arrivera à échéance au 31 mars 2019 et la Mairie demandera aux commissaires de se prononcer sur le renouvellement ou non de cette prestation. Proposition est faite de renvoyer ce sujet en commission agenda 21, ce qui est accepté par les commissaires.

**Approvisionnement en eau – honoraires conseillers externes :**

L'étude de la prospection d'eau, à laquelle la commune a participé financièrement, a permis la découverte d'un puit qui sera peut-être exploitable, mais il ne devrait à priori plus avoir de frais facturés à Troinex.

**Entretien du décanteur / Participation du FIA**

Le FIA participe aux frais d'entretien du décanteur, à raison de 78%, et ces frais sont facturés directement au FIA, ce qui explique la baisse des coûts à la charge de Troinex. Les frais de traitement des boues issues de la vidange du décanteur sont payés entièrement par la commune, mais le 78% est refacturé au FIA ce qui explique le produit budgété à CHF 7'000.-. La Mairie précise que cela fait plusieurs années que la commune se bat pour réduire sa participation aux coûts de ce décanteur situé sur la commune mais imposé par le canton, et que grâce à ces discussions, le FIA a finalement accepté de prendre en charge une partie des coûts, ce qui représente une économie d'environ CHF 10'000 par année.

**Gestion des déchets – Nettoyage et location de containers :**

Les deux nouvelles lignes budgétaires correspondent d'une part à la location des nouveaux containers installés à la déchetterie et d'autre part à une façon de comptabiliser différente.

**Protection de l'environnement – Dédom. travail à domicile :**

La responsable d'agenda 21 réalise une bonne partie de son travail à son domicile et cette indemnité forfaitaire lui permet de couvrir les frais occasionnés par son travail.

**Subventions cantonales vélos électriques :**

Suite à l'abandon en 2019 de la subvention cantonale de CHF 250 pour les vélos électriques, un projet de subvention cantonale est prévu à la place pour soutenir les ménages investissant dans une borne de recharge pour véhicules électriques. Ce financement se fera probablement aussi par les communes. Les commissaires acceptent la proposition de la Mairie de maintenir l'enveloppe de CHF 10'000 au budget et de laisser à la commission Agenda 21 le soin de décider des modalités de distribution de la subvention. Cette proposition est acceptée par les commissaires.

**Frais de perceptions (3%) :**

Cette diminution du budget prévue de CHF 57 000 fait suite à l'analyse des coûts effectifs 2017.

**Impôts sur la fortune (pers .physiques) :**

Il est constaté une augmentation importante de l'impôt sur la fortune en 2019, dont l'origine est inconnue, car le DF ne communique pas à ce sujet, mais il a revu ses estimations sur la base des taxations effectives des années précédentes.

**Grand-Cour 4 – (ancienne poste) :**

Il n'y aura pas de recettes encaissées, car une insonorisation insuffisante de cette salle ne permet pas de la louer pour des fêtes privées. Elle sera plutôt réservée gratuitement pour des événements comme les AG des sociétés communales.

**Epicerie (Pl. de la Mairie 3) :**

Les demandes d'autorisations pour les travaux sont en cours. L'activité de l'agence postale sera maintenue.

## **2. Plan des investissements 2019**

**Liaison piétonne Vidollet-la-Forge**

il s'agit d'une étude de faisabilité du projet que la mairie désire réaliser rapidement.

**Etude projet ligne TPG 48**

Le projet a été renvoyé en commission lors du dernier CM.

Dans la mesure où les travaux liés à cette nouvelle ligne ne sont pas encore déterminés de manière précise, il est difficile d'inscrire un montant pour l'instant au budget. Pour rappel, un plan des investissements n'indique qu'une intention et non une autorisation de dépenses. Chaque projet fait ensuite l'objet d'une délibération pour l'ouverture d'un crédit d'engagement qui sera soumis au vote du CM.

Le projet d'acquisition de la propriété sise au N°2 de la route de Moillebin reste d'actualité. Cependant, seuls les investissements du patrimoine administratif figurent dans le compte d'investissements.

Au sujet du projet « Synergie » et de la renaturation des Marais, ce projet sera réalisé plutôt en 2021/22.

La Mairie informe qu'il est prévu d'acquérir un nouveau véhicule de piquet pour les pompiers. L'achat se fera en 2018 ou 2019 et le prix d'achat, estimé à environ CHF 50'000 sera partagé pour moitié avec Veyrier.

**Dons prévus pour l'aide humanitaire :**

Les dons prévus pour l'aide humanitaire ont été répartis selon les domaines suivants : Développement (29%), Santé (22%), Formation/enfance (29%), Ecologie (6%) et Urgence (14%).

La Mairie propose le soutien de deux nouvelles associations:

KASA, pour la formation de guides touristiques en Arménie et The Sea Cleaner, un projet qui lutte contre la pollution plastique des océans.

### **3. Votes :**

**Vote du taux de centimes additionnels pour 2019 :**

Le taux du centime additionnel pour 2019 est maintenu à 40 à l'unanimité.

**Vote du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2019 :**

Le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle pour 2019 est maintenu à 100% à l'unanimité.

**Vote du projet de budget de fonctionnement 2019:**

Le budget de fonctionnement avec CHF 9'133'805 aux revenus et CHF 9'122'735 aux charges, soit un excédent de recettes de CHF 11'070 est accepté à l'unanimité.

**Vote du plan des investissements 2019:**

Le plan des investissements 2019 avec CHF 1'100'400 aux dépenses et CHF 0 aux recettes est accepté à l'unanimité.

**Vote des amortissements complémentaires à comptabiliser en 2018 :**

Les commissaires approuvent à l'unanimité les amortissements complémentaires pour un montant total de CHF 277'249.

**Information sur différents dépassements de crédits budgétaires 2018**

Un tableau répertorie les dépassements prévisibles à ce jour et que d'autres dépassements seront probablement votés au moment du bouclage des comptes.

**Divers**

**Fonds de décoration communal :**

Selon les nouvelles normes de MCH2, les dépenses et recettes effectives du fonds de décoration sont comptabilisées dans le compte de résultat avant d'être affectées au fonds, après la clôture des comptes. L'attribution de CHF 3.-/habitant n'est plus comptabilisée dans le compte de fonctionnement, mais est prélevée directement sur les fonds propres. Ces mouvements seront visibles, au moment du bouclage des comptes.

Les dépenses estimées pour 2019 et figurant dans la rubrique 3290.10.31300 se montent à CHF 7'500.-. Le Fonds de décoration figure au bilan pour un montant de CHF 55'500 environ au 31.12.2017.

Les commissaires saluent unanimement le travail de qualité effectué par la Mairie et Mme Menu se traduisant par un budget équilibré.

Troinex, le 12 novembre 2018

Sabine Latour  
Commissaire

**RAPPORT DE COMMISSION URBANISME ET ENVIRONNEMENT**  
**Séance du lundi 05 novembre 2018**

**Objet : ligne de bus 48 Veyrier – Troinex – Bachet**

---

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,  
Cher(e)s collègues,

Suite à la décision prise lors de la dernière séance du CM, le projet d'étude de faisabilité de la ligne de bus 48 a été renvoyé en commission de l'Urbanisme.

A l'occasion de cette nouvelle séance, les différents groupes ont pu préciser leur prise de position au sujet de la pertinence de faire passer le bus 48 sur le chemin de Drize.

C'est ainsi que la mairie a répété sa crainte de manquer le train de la stratégie cantonale relative aux transports 2019-2024, et donc de voir la ligne 48 implémentée que dans de nombreuses années, si d'aventure le CM poursuivait ses tergiversations au sujet de la variante chemin de Drize, la seule selon elle à retenir en l'état.

Les commissaires Verts ont fait remarquer que pour ce qui les concernait, il fallait s'en tenir à une desserte au Léman-Express que par le chemin de Drize. Et de rajouter qu'ils ne pouvaient soutenir d'autres variantes, notamment celles qui prévoiraient de faire passer la ligne sur la route de Troinex ou la route de Moillebin, arguant que celles-ci ne permettraient pas une exploitation efficace de la ligne TPG à cause de la surcharge de trafic constatée sur ces tronçons ou celle, qui selon eux, serait induite par la création de la route de contournement L1-L2. Et de préciser au sujet du chemin de Drize, que le passage du bus ne serait pas incompatible avec une remise en cause des aménagements actuels de la zone 30, ce d'autant plus, que ces aménagements n'ont pas amené les effets escomptés, notamment la réduction de la vitesse sur le chemin. Sauf que comme l'a fait remarquer un commissaire PLR, le but avec le bus 48 n'est pas de réduire la vitesse sur les chemins communaux, mais bel et bien de ne pas l'augmenter.

La commissaire PDC a précisé que son groupe était favorable à une liaison au Bachet, mais qu'il ne fallait pas que cela se fasse au détriment des aménagements mis en place ces dernières années sur l'ensemble des chemins troinésiens et que s'il le fallait, mieux valait louper l'opportunité d'avoir cette liaison en 2019, plutôt que d'agir dans l'urgence et devoir se prononcer en faveur d'une variante qui remettrait en cause le bien-fondé de la zone 30 actuelle.

Les commissaires PLR se sont référés à l'étude transmise à l'ensemble de la commission, qu'ils ont réalisée depuis le dernier CM, afin d'élargir la réflexion sur toutes les variantes possibles, seule façon selon eux de pouvoir se prononcer objectivement sur le projet. Le cas échéant, leurs conclusions mettent en exergue celles qui permettraient d'une part l'exploitation d'un bus articulé à plus forte capacité de transport - comme ceux utilisés sur les lignes 44 et 45 - et celles d'autre part, qui ne remettraient pas en cause la sécurité voulue sur les chemins communaux.

Après moûltes échanges de part et d'autre et pour pouvoir aller de l'avant avec l'étude, la mairie a proposé aux commissaires d'amender le projet de la variante par le chemin de Drize en intégrant les différentes propositions des commissaires PLR et en prenant en compte les remarques des autres commissaires, à savoir de :

1. Englober dans l'étude de faisabilité les implications du passage du bus au chemin de Drize, en terme de vitesse, sécurité et report sur les autres voies.
2. Obtenir des explications précises pourquoi seule la variante chemin de Drize est selon la DGT viable et connaître leurs conclusions sur les autres variantes auxquelles ils ont vraisemblablement pensé et qu'ils n'ont pas retenues dans l'étude.
3. Intégrer dans l'étude également la variante d'une liaison au Bachet via le chemin de Saussac (aller-retour, cf. variante II. du rapport ad hoc du groupe PLR), et la variante via la route de Troinex (aller) et la route de Moillebin (retour) correspondant à la variante XI. dans ledit rapport.

Au moment du vote, les commissaires ont unanimement accepté le principe du crédit d'étude, ainsi que le premier amendement. Par contre pour ce qui est des deux autres, ils ont été acceptés à l'unanimité des commissaires, à l'exception de deux abstentions (Verts).

Pour terminer, un commissaire PLR a rendu attentif la commission sur l'envoi d'une lettre de la part de riverains et adressée à la mairie, dans laquelle ils font part de leur inquiétude de voir apparaître l'exploitation d'une ligne de bus sur la commune et dans laquelle ils demandent à être consultés le cas échéant.

En conclusion et compte tenu de ce qui précède, je vous enjoins à approuver le crédit d'étude, avec les 3 amendements présentés ce soir et vous en remercie par avance.

Troinex, le 6 novembre 2018

Jean-Jacques Duquesne  
rapporteur

Annexe : étude des variantes - groupe PLR Troinex (nov. 2018)